

ANNEXE A L'ARRETE MINISTERIEL N° 2015-620
DU 8 OCTOBRE 2015 PORTANT APPLICATION DE
L'ORDONNANCE SOUVERAINE N° 1.675 DU 10 JUIN 2008
RELATIVE AUX PROCEDURES DE GEL DES FONDS
METTANT EN ŒUVRE DES SANCTIONS ECONOMIQUES.

—
Liste des personnes physiques et morales, des entités ou des
organismes visés à l'article premier.

	Nom	Informations d'identification	Motifs de la désignation
1	Godefroid BIZIMANA	Date de naissance : 23.4.1968 Lieu de naissance : NYAGASEKE, MABAYI, CIBITOKÉ Nationalité burundaise. Numéro de passeport : DP0001520	Directeur général adjoint de la police nationale, responsable d'avoir porté atteinte à la démocratie en prenant des décisions opérationnelles ayant entraîné un recours disproportionné à la force et des actes de répression violente à l'égard des manifestations pacifiques qui ont commencé le 26 avril 2015 après l'annonce de la candidature du président Nkurunziza à l'élection présidentielle.
2	Gervais NDIRAKOBUCA alias NDAKUGARIKA	Date de naissance : 1.8.1970 Nationalité burundaise. Numéro de passeport : DP0000761	Chef de cabinet de l'administration présidentielle (Présidence) chargé des questions liées à la police nationale. Responsable d'avoir fait obstacle à la recherche d'une solution politique au Burundi en donnant des instructions ayant entraîné un recours disproportionné à la force, des actes de violence, des actes de répression et des violations du droit international des droits de l'homme à l'encontre des manifestants descendus dans la rue à partir du 26 avril 2015, à la suite de l'annonce de la candidature du président Nkurunziza à l'élection présidentielle, notamment les 26, 27 et 28 avril dans les quartiers de Nyakabiga et Musaga à Bujumbura.
3	Mathias/Joseph NIYONZIMA alias KAZUNGU	Numéro d'enregistrement (SNR) : O/00064 Nationalité burundaise. Numéro de passeport : OP0053090	Agent du Service national de renseignement. Responsable d'avoir fait obstacle à la recherche d'une solution politique au Burundi en incitant à la violence et à des actes de répression pendant les manifestations qui ont commencé le 26 avril 2015 à la suite de l'annonce de la candidature du président Nkurunziza à l'élection présidentielle. Responsable d'avoir aidé à former les milices paramilitaires Imbonerakure, à

			coordonner leur action et à les armer, y compris à l'extérieur du Burundi, ces milices étant responsables d'actes de violence, de répression et de graves atteintes aux droits de l'homme au Burundi.
4	Léonard NGENDAKUMANA	Date de naissance : 24.11.1968 Nationalité burundaise. Numéro de passeport : DP0000885	Ancien « Chargé de missions de la Présidence » et ancien général. Responsable d'avoir fait obstacle à la recherche d'une solution politique au Burundi en participant à la tentative de coup d'État du 13 mai 2015 en vue de renverser le gouvernement du Burundi. Responsable d'actes de violence - attaques à la grenade - commis au Burundi, ainsi que d'incitations à la violence. Le général Léonard Ngendakumana a publiquement déclaré qu'il approuvait la violence en tant que moyen d'atteindre des objectifs politiques.